



Divorce à l'amiable

Par Sandy34

Bonjour, nous souhaitons divorcer avec mon mari à l'amiable, j'aurais la garde exclusive de nos enfants. Pas de bien en commun, pour les frais des enfants nous partagerons.

Ma question est la suivante je recherche un appartement avec 3 chambres car actuellement je vis chez mon mari c'est sa maison, et j'ai lu qu'il faut que les enfants vivent 60% du temps chez le même parent pour une garde exclusive ?

Peut on divorcer même si j'ai pas mon appartement et que j'ai la garde exclusive où attendre de trouver mon appartement ?

Merci Sandrine

Par isernon

bonjour,

il faudrait que vous ayez un appartement pour loger vos enfants avant de demander la garde exclusive.

salutations

Par Isadore

Bonjour,

"Garde exclusive" n'existe pas en termes juridiques. On parle de résidence principale (ou de résidence alternée), en d'autres termes du parent avec lequel les enfants vont résider "principalement".

Si les deux parents habitent sous le même toit, cette notion perd son sens.

Il est possible de prévoir que la résidence principale sera fixée chez vous après votre déménagement.